



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SIEGE DE L'EPCI
271, Chaussée Jules César
95 250 BEAUCHAMP
DU 19 MARS 2019
A 9 heures**

RELEVÉ DE DECISIONS

Le 19 mars 2019 à 9 heures, les membres du bureau communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis se sont réunis à Beauchamp – 95 250 – 271, chaussée Jules César, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 12 mars 2019, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Francis DELATTRE, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Grégoire DUBLINEAU (à partir de la question n° 6), Philippe BENNAB, Francis BARRIER, Pascal SEIGNÉ, Michel VALLADE, Gérard LAMBERT-MOTTE, Maurice CHEVIGNY, Bernard TAILLY, Vice-Présidents,
Monique MAVEL-MAQUENHEM, Xavier HAQUIN, Philippe BARAT, Laurent GORZA, Régis GLUZMAN, Nicole LANASPRE, Conseillers Communautaires membres du bureau,

Etait absent excusé et représenté :

Florence PORTELLI par Régis GLUZMAN,
Gérald SARIZAFY par Grégoire DUBLINEAU, à partir de la question n° 6
Jean-Noël CARPENTIER par Philippe BENNAB,

Etaient absents :

Hugues PORTELLI,
Jean-Christophe POULET,
Grégoire DUBLINEAU, jusqu'à la question n° 5

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 9 h 02

Secrétaire de Séance : Philippe BARAT

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 17 jusqu'à la question n° 5
18 à partir de la question n° 6

Nombre de pouvoirs : 02 jusqu'à la question n° 5
03 à partir de la question n° 6

Nombre de votants : 20 jusqu'à la question n° 5
21 à partir de la question n° 6

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 29 janvier 2019. **A L'UNANIMITE**
2. Marché à procédure formalisée relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre de conception d'espaces publics, y compris leurs réseaux divers. **A L'UNANIMITE**
3. Marché à procédure formalisée relatif à la gestion et l'entretien courant des parkings communautaires. **A L'UNANIMITE**

4. Approbation de l'organisation et du règlement du Tournoi Virtual Parisis. **A L'UNANIMITE**
5. Création de poste et modification du tableau des effectifs. **A L'UNANIMITE**
6. Approbation de la convention de mise à disposition d'ambassadeurs de l'accessibilité en service civique. **A L'UNANIMITE**
7. Approbation de la convention de rétrocession des locaux situés au 20 rue Pierre Brossolette à Corneilles-en-Parisis au profit de la commune de Corneilles-en-Parisis. **A L'UNANIMITE**

Le Président,



Yannick BOËDEC